



TREVI
GROUP

TREVI SERENITY PACK



UNE GESTION TOTALE ET SANS SOUCIS
DE VOTRE BIEN **À UN PRIX IMBATTABLE !**

UNE GESTION TOTALE ET PROFESSIONNELLE

ENTRÉE LOCATIVE

- › Recherche du candidat locataire
- › Vérification de la solvabilité
- › Rédaction du bail
- › Signature du bail
- › Mise en place des garanties bancaires
- › État des lieux d'entrée
- › Performance Energétique des Bâtiments (PEB)*
- › Remise des clés
- › Enregistrement du bail
- › Mise en place des détecteurs incendies
- › Transfert de compteurs



EN COURS D'OCCUPATION

- › Toutes les relations avec le locataire
- › Suivi quotidien des encaissements des loyers et charges
- › Procédures de recouvrement
- › Suivi des entretiens et travaux
- › Gestion des assurances
- › Suivi des contentieux et sinistres



SORTIE LOCATIVE

- › État des lieux de sortie et évaluation des dégâts locatifs
- › Régularisation de charges
- › Libération de garantie
- › Reprise de compteurs
- › Réévaluation de la valeur locative
- › Remise en location du bien

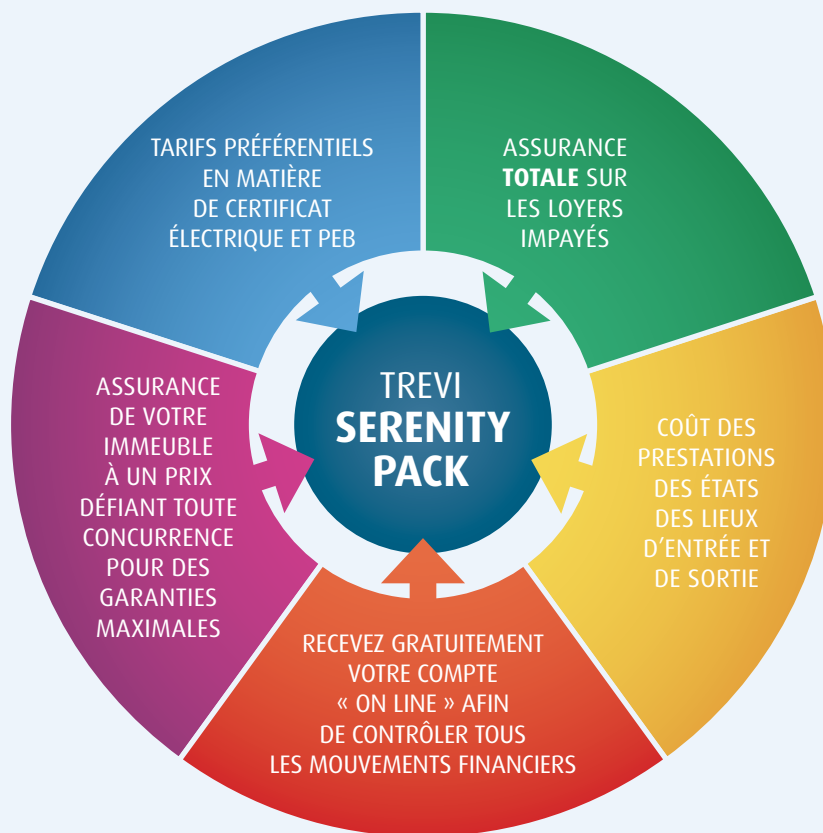


* Contrôle obligatoire dans le cas de la location d'un bien

UN SEUL INTERLOCUTEUR

Vous bénéficiez d'un service « sur mesure ». Un gestionnaire vous sera dédié pendant toute la durée du contrat. Il aura pour mission de solutionner tous les problèmes qui pourraient se poser dans la gestion de votre bien.

UNE GESTION « SANS SOUCIS »



UN PRIX IMBATTABLE

Toutes les prestations reprises ci-avant sont réalisées pour un prix de :

99 € / mois + TVA

* Pour les loyers supérieurs à 1.250€/mois, nous ferons une proposition personnalisée sur simple demande à l'adresse serenity@trevi.be.

FAQ : Les questions de nos clients

Comment devenir client TREVI SERENITY PACK ?

Soit en réalisant une location de votre bien via Trevi Group, soit en signant une mission de gestion locative de minimum 3 ans.

Que rembourse votre assurance loyers impayés ?

Le TREVI SERENITY PACK ne prévoit pas que le remboursement des loyers mais également le remboursement de charges et des frais de justice pour récupérer vos fonds !

Quel montant maximum ?

Le TREVI SERENITY PACK prévoit le remboursement de la totalité des loyers et charges à concurrence d'un montant maximum de 3.000€/mois par bien (au-delà de 3.000€/mois les loyers sont assurables selon un devis adapté).

Puis-je bénéficier du TREVI SERENITY PACK si mon bien est déjà loué ?

Aucun souci si vos locataires rentrent dans les conditions de l'assurance des loyers impayés vous bénéficierez de tous les avantages du pack. Si ce n'est pas le cas, vous bénéficiez de tous les avantages du pack à l'exception de la garantie loyers impayés.

Quelle durée de remboursement des loyers impayés ?

Le TREVI SERENITY PACK prévoit un remboursement de vos loyers et charges, garanti à concurrence de 24 mois maximum.

CONSULTEZ-NOUS POUR PLUS D'INFORMATION SUR LE SERENITY PACK !



TREVI SUD (BXL)

+32 (0)2 343 22 40
info@trevi.be

TREVI NORD (BXL)

+32 (0)2 410 10 30
nord@trevi.be

TREVI EST (BXL)

+32 (0)2 733 77 77
est@trevi.be

TREVI BRABANT

+32 (0)2 354 01 10
brabant@trevi.be

TREVI NAMUR

+32 (0)81 72 36 50
namur@trevi.be

TREVI LIÈGE

+32 (0)4 221 32 61
liege@trevi.be

TREVI ANTWERPEN

+32 (0)3 205 64 27
antwerpen@trevi.be

TREVI GENT

+32 (0)9 267 85 75
gent@trevi.be

TREVI HASSELT

+32 (0)11 56 01 23
hasselt@trevi.be